

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 6 novembre 2015, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Mrs COLLETAZ, LAMY, LAURENT, Mme COMUZZI, Mr BARDE, Mme MAURON, Mrs PECHOUX, M. BOISIER, Mme DESMIDT, Mrs JOYARD, MOINE, ANSELMETTI, Mmes SANCHEZ-ROL, GRASSET, DUPUIS, Mr BOSSAN, Mmes MATHIEU, SAINT-JEVEINT, PERRET.
Excusés :	NEANT
Pouvoirs :	NEANT
Secrétaire de séance :	M. Raymond JOYARD

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2015 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHES FORMALISES SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

REFECTION DES MAINS COURANTES DU STADE DE FOOT

Notification le 9 novembre 2015 d'un marché SAS COSEEC FRANCE (74 LA BALME DE SILLINGY) d'un montant de 61.522 € HT, soit 73.862,40 € TTC attribué le 23 octobre 2015.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE 3 BATIMENTS COMMUNAUX

Notification le 10 novembre d'un marché SEARL D'ARCHITECTURE DELERS & ASSOCIES (01 BOURG EN BRESSE) d'un montant de 5.916 € HT, soit 7.099,20 € TTC attribué le 10 novembre 2015.



MARCHES A BON DE COMMANDE SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

NEANT



DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération **du 28 mars 2014** :

Décision du 3 novembre 2015

N° 2015-037 – Signature d'un marché BM ELECTRICITE de 3.886,80 € HT, soit 4.664,16 € TTC pour l'installation d'une alarme anti-intrusion à l'atelier communal.



DELIBERATION N° 2015075 – ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX ET A LEURS ENFANTS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer pour cette fin d'année 2015 des *CADO Chèque*, proposés par la Banque Postale d'une valeur de 159 € par agent à l'ensemble du personnel communal, soit 16 agents (15 agents permanents et 1 agent contractuel) et d'une valeur de 100 € aux agents ayant travaillé à temps complet sur une durée déterminée en 2015 (soit 4 agents).

Il décide également l'attribution de *CADO Chèque* d'une valeur de 40 € pour les enfants du personnel communal jusqu'à 11 ans (soit 10 enfants).

DELIBERATION N° 2015076 – TARIFS DU CIMETIERE AU 1^{er} JANVIER 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs ci-après au 1^{er} janvier 2016

SERVICE FUNERAIRE	DUREE		TARIF 2014
CIMETIERE	CONCESSIONS	15 ans	200 €/emplacement
	TERRAIN	30 ans	300 €/emplacement
COLOMBARIUM	URNE CASE de 40x40x40 cm	15 ans	200 €
		30 ans	300 €
CAVURNES	CONCESSIONS	15 ans	200 €
		30 ans	300 €

DELIBERATION N° 2015077 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT BUGEY – APPROBATION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires adoptées par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haut-Bugey conformément à la délibération de la CCHB du 12 novembre 2015 et des statuts modifiés.

DELIBERATION N° 2015078 – TARIF DE PRET DE MATERIEL DE MANIFESTATION AU 1^{ER} JANVIER 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de prêt de matériel de manifestation pour les habitants d'Izernore comme suit :

<u>DESIGNATION DU MATERIEL</u>	<u>TARIF DE PRET</u>
1 chapiteau (6 m x 4 m)	100 €
1 table et 2 bancs	5 €

DELIBERATION N° 2015079 – TARIFS DES SALLES COMMUNALES AU 1^{ER} JANVIER 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier à partir du 1^{er} janvier 2016 les tarifs pour la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente de la Vignette et de maintenir les autres tarifs pour la participation aux frais de fonctionnement des salles communales.

	Salle polyvalente La Vignette	Salle de l'étage La Vignette	Salle du stade (foot)	Salle Place de l'Eglise
Associations locales de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Personnes de la commune	400 €	150 €	130 €	200 €
Comités d'entreprise de la commune	400 €	150 €	130 €	200 €
Associations extérieures à la commune	400 €	150 €	150 €	200 €
Personnes extérieures à la commune	800 €	400 €	350 €	500 €

DELIBERATION N° 2015080 – TARIF DE PERTE / CASSE / DETERIORATION DE VAISSELLE AU 1^{ER} JANVIER 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs fixés ci-après au 1^{er} janvier 2016.

<u>DESIGNATION DU MATERIEL</u>	<u>TARIF DE PERTE/CASSE/DETERIORATION</u>
COUVERTS	2 €
AUTRES ARTICLES DE VAISSELLE	4 €

DELIBERATION N° 2015081 – TARIFS 2016 – SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les prix suivants à partir du 1^{er} janvier 2016 :

TARIF GENERAL :

POUR L'EAU :

- ↳ Redevance annuelle fixe **22.00 € HT**
Soit 11.00 € HT pour chaque période semestrielle
- ↳ Prix du m3 réel consommé **0.552 € HT**
- ↳ Prix du remplacement des compteurs d'eau gelés **75.00 € HT**
- ↳ Frais d'ouverture et fermeture de l'alimentation en eau **30.00 € HT**

POUR L'ASSAINISSEMENT :

- ↳ de 0 à 6000 m3 **0.70 € HT**

☒ Décide que les foyers d'habitation des agriculteurs sont soumis au tarif général pour l'eau et l'assainissement.

TARIF POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES :

POUR L'EAU :

- ↳ Redevance annuelle fixe **22.00 € HT**
Soit 11.00 € HT pour chaque période semestrielle
- ↳ de 0 à 1000 m3 d'eau, prix du m3 **0.552 € HT**
- ↳ à partir de 1001 m3 d'eau, prix du m3 **0.262 € HT**

POUR L'ASSAINISSEMENT :

↳ Le Conseil Municipal prend note que les exploitations agricoles ne doivent pas rejeter les eaux usées de leur exploitation dans le réseau communal, mais décide que les exploitations qui les rejetteraient seraient soumises à la redevance assainissement prévues au tarif général ci-avant,

⊗ Rappelle que les redevances prélèvement d'eau, de pollution domestique et de modernisation des réseaux sont ajoutées aux tarifs communaux et reversées à l'Agence de l'Eau,

⊗ Décide de continuer à faire deux relèves de compteurs d'eau par an.
Les abonnés recevront donc deux factures d'eau dans l'année avec une redevance fixe de 11.00 € HT soit 11.60 € TTC pour chaque période semestrielle,

DELIBERATION N° 2015082 – TARIFS DES SERVICES DU MUSEE ARCHEOLOGIQUE
AU 1^{ER} JANVIER 2016

I - OFFRE CULTURELLE PERMANENTE - TARIFS INDIVIDUELS

1/ Fixation des DROITS D'ENTREE AU MUSEE

NATURE DES TARIFS	DROIT D'ENTREE AU MUSEE (visite libre)
Adulte (plein tarif)	2 € / personne
Jeune jusqu'à 18 ans	GRATUIT
Personnel des musées, enseignants préparant une visite scolaire	GRATUIT
Etudiants, demandeurs d'emploi (tarif réduit accordé sur présentation de justificatifs)	1 € / personne

2/ Fixation des TARIFS DES ACTIVITES PROPOSEES PAR LE MUSEE

• ***VISITES GUIDEES (SUR RESERVATION)***

NATURE DES TARIFS	VISITE GUIDEE DU MUSEE	VISITE GUIDEE DU MUSEE ET DU SITE ARCHEOLOGIQUE
ADULTE	3 € / personne	5 € / personne
JEUNE JUSQU'A 18 ANS	GRATUIT	GRATUIT

• **ATELIERS PEDAGOGIQUES**

NATURE DES TARIFS	ATELIERS PEDAGOGIQUES
ENFANT (de 7 à 10 ans)	2 € / enfant

A noter : Les ateliers pratiques proposés par le musée s'adressent au jeune public dès 7 ans et ce jusqu'à 10 ans

3/ APPLICATION DE LA GRATUITE POUR TOUS (droits d'entrée au musée et animations) dans le cadre des **MANIFESTATIONS NATIONALES** (Journées Nationales de l'Archéologie, Nuit Européenne des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Science)

4/ VISITES GUIDEES DU SITE ARCHEOLOGIQUE PAR LE MEDIATEUR DU MUSEE

NATURE DES TARIFS	VISITE GUIDEE DU SITE ARCHEOLOGIQUE PAR LE MEDIATEUR DU MUSEE
ELEVE COLLEGE - LYCEE	1 € / élève

5/ ANNIVERSAIRE AU MUSEE

NATURE DES TARIFS	VISITE DU MUSEE + ATELIER PEDAGOGIQUE
ENFANT A PARTIR DE 6 ans	5 € / enfant

II - OFFRE CULTURELLE PERMANENTE - TARIFS GROUPES

NATURE DES TARIFS	Droit d'entrée au musée (visite libre)	Visite commentée « Au temps d'Isarnodurum »	Visite guidée du musée	Visite guidée du musée et du site	Ateliers pédagogiques	Enquête archéologique	Atelier de cuisine antique
Groupes scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)	GRATUIT	Forfait de 240 € (cf. tarif du prestataire)			2 € / élève	1 € / élève	Forfait de 50 €
Ecole d'Izernore	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Centres de loisirs	GRATUIT	Forfait de 240 € (cf. tarif du prestataire)			2 € / élève	1 € / élève	Forfait de 50 €
Centre de loisirs « Les Grillons »	GRATUIT	GRATUIT			GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

Groupe de visiteurs handicapés	GRATUIT				GRATUIT	GRATUIT	
Groupe adulte hors scolaires et centres de loisirs	1,50 € /personne		3 € / personne	5 € / personne			

A noter : La gratuité est appliquée aux accompagnateurs (droits d'entrée, visites et ateliers).

DELIBERATION N° 2015083 – COMPLEMENT DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES GRILLONS ET MODIFICATIONS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le reversement à l'association les Grillons des sommes ci-après et autorise l'avenant modificatif à la convention d'objectifs et de moyens liant la commune d'Izernore et l'association les Grillons pour l'exercice 2015

- 15.650 €, au titre du fonds d'amorçage des TAP,
 - 12.000 € au titre de l'allocation de compensation versée par la CCHB,
- soit un total de 27.650 €.

DELIBERATION N° 2015084 – CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION ET AU REVERSEMENT DE LA REDEVANCE COMMUNAUTAIRE D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention relative à la facturation et au reversement de la redevance communautaire d'eau potable.

DELIBERATION N° 2015085 – CONVENTION RELATIVE A LA FACTURATION ET AU REVERSEMENT DE LA REDEVANCE COMMUNAUTAIRE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de la convention relative à la facturation et au reversement de la redevance communautaire d'assainissement.

DELIBERATION N° 2015086 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR LES USAGERS ALIMENTES EN EAU PAR UNE SOURCE EXTERIEURE AU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIC

Le Conseil Municipal décide, par 18 voix et 1 abstention d'instaurer la redevance d'assainissement applicable aux usagers alimentés en eau potable par une source extérieure au réseau et rejetant dans le réseau d'assainissement collectif les eaux usées, sur la base forfaitaire de 30 m³ par an et par personne habitant dans le logement.

Il décide également de permettre aux usagers de mettre en place un dispositif de comptage posé et entretenu à leurs frais sur leur réseau d'eau potable, et se voir facturer la mesure directe de leur consommation. Les relevés seront transmis directement et semestriellement au service de l'assainissement, par l'utilisateur suivant un échéancier établis par la commune.

DELIBERATION N° 2015087-1 REVERSEMENT D'UNE AIDE ATTRIBUEE PAR LE FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le reversement à un agent d'une aide d'un montant de 1.862,40 € allouée par le FIPHFP.

DELIBERATION N° 2015088 ACQUISITION FONCIERE ROUTE D'INTRIAT A IZERNORE

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat des parcelles cadastrées AB N° 487 de 15 m² et AB N° 489 de 16 m², appartenant à M. Jean PERRON, soit 31 m² pour un prix forfaitaire de 150 €.

DELIBERATION N° 2015-089 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET BATIMENT INDUSTRIEL

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 sur le budget bâtiment industriel (n° 322) pour l'exercice 2015 concernant l'augmentation de crédit du compte 2128 dépenses (autres agencements aménagements) et du compte 2033 recettes (frais d'insertion) pour la somme de 942.08 €.

DELIBERATION N° 2015-090 DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET BATIMENT INDUSTRIEL

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 sur le budget bâtiment industriel (n° 322) pour l'exercice 2015 concernant le virement de crédit du compte 022 (dépenses imprévues) vers le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs).



CONVENTION :

Le Conseil municipal autorise la convention de mandat avec SEMCODA portant sur la gestion locative et la maintenance immobilière pour les bâtiments communaux suivants : foyer des Pragnères, immeuble de la Poste, immeuble Coppel, 12 et 14 place de l'Eglise, maison 230 rue du Contour.

SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) :

Le Conseil Municipal prend connaissance des modalités de mise en place du SDCI.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal est informé de l'évolution des différents travaux sur la commune

FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal prend connaissance des formalités et inscriptions concernant les coupes affouagères pour la saison 2016 – 2018.

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du Conseil d'école.

DIVERS

Le Conseil Municipal est informé de la rencontre entre les usagers de la Place de l'Eglise et les services publics.